

IAAT Poitou-Charentes

Siège social : 15 rue de l'Ancienne Comédie – 86000 – POITIERS

Bureaux : 1 rue Marcel Doré – 86000 – POITIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 janvier 2010

**Délibération n° 10/008 relative au groupement de commandes avec la Région
portant sur le matériel informatique**

Le Conseil d'administration de l'IAAT Poitou-Charentes,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations 08CR042 du Conseil Régional du 20 octobre 2008 relative à la création de la régie à autonomie financière avec personnalité morale et 08CR056 du Conseil Régional du 15 décembre 2008 relative aux dispositions d'administration générale,

VU les statuts de l'IAAT Poitou-Charentes et notamment les articles 5.5 et 6,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré et voté,

DÉCIDE d'adopter les dispositions suivantes :

I - Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes est autorisé à solliciter la Région afin que la régie soit associée aux commandes de matériels informatiques.

II - Le Président de l'IAAT Poitou-Charentes est autorisé à signer une convention de groupement de commandes avec la Présidente du Conseil Régional.

Le Président,

Jean-François MACAIRE

